



newbridges

Designing solutions for trust-based employee relations

Un exemple de réponses des multinationales à ces nouvelles attentes

LES ACCORDS CADRE TRANSNATIONAUX

Le mouvement syndical international



Niveau confédéral

Niveau sectoriel

Au niveau international



200 millions de travailleurs,
332 organisations
nationales/163 pays



10 Fédérations syndicales internationales



Au niveau européen

92 organisations dans 39
pays /45 millions de
membres



10 Fédérations syndicales européennes



6 millions de cadres/professionnels, 55
organisations, 24 pays



1 million de
membres, 16
organisations
dans 15 pays



9 Fédérations sectorielles

Les relations sociales transnationales : une réponse à ces évolutions ?



- L'établissement d'un dialogue informel avec les fédérations syndicales internationales.
- La coopération plus poussée avec ces fédérations dans le cadre de projets communs (ACT dans le secteur textile ou dans le cadre des projets en partenariat avec l'OIT).
- La négociation d'accords cadre transnationaux d'entreprise ou multi-entreprises (Rana Plaza, Qatar) dans lesquels les entreprises s'engagent à respecter les normes internationales en matière de droits sociaux fondamentaux, d'en assurer le suivi en coopération avec l'interlocuteur syndical et de régler par le dialogue les différends qui pourraient surgir dans le cadre de l'application de l'accord.

Nature et portée de l'accord transnational

Déf : Accord signé par une entreprise multinationale avec des représentants des travailleurs - qui a vocation à s'appliquer à tous les salariés du groupe – voire également à ceux des sous-traitants pour certains aspects – sur un périmètre (mondial, européen, régional) et qui donc dépasse le territoire national.

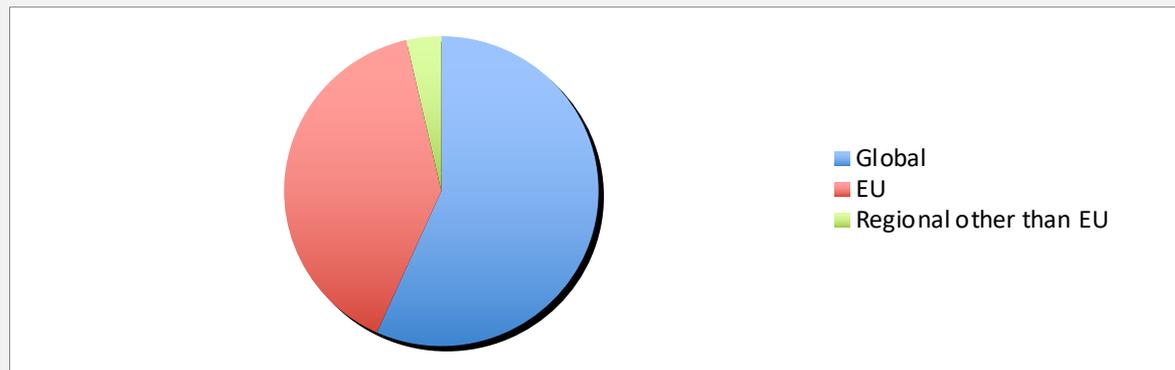
≠ accord collectif de portée nationale (pas de cadre juridique définissant la portée des engagements pris par les entreprises et la sanction en cas de non-respect) mais valeur d'engagement unilatéral de l'entreprise et d'accord collectif opposable si signé par les syndicats représentatifs locaux

Signés avec des organisations syndicales mondiales, européennes, nationales, des comités d'entreprises européens, des instances nationales de représentation du personnel.

Nouvelle vague d'accords cadre mondiaux bénéficiant directement aux salariés : profit sharing, socle de protection sociale.

L'état des lieux: un développement significatif

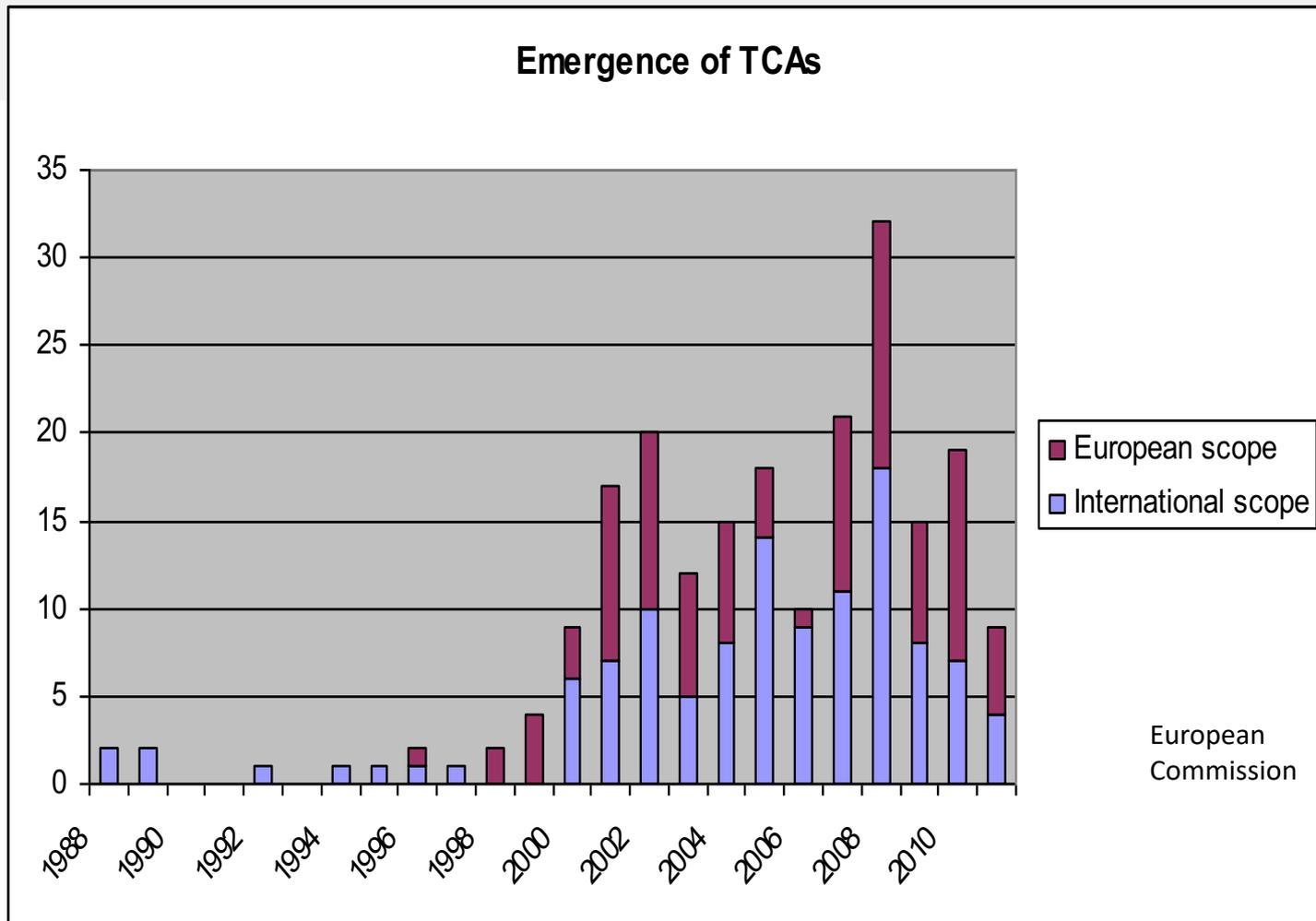
Plus de 330 accords (190 internationaux, 133 européens) identifiés / signés par environ 200 groupes internationaux pour la plupart européens.



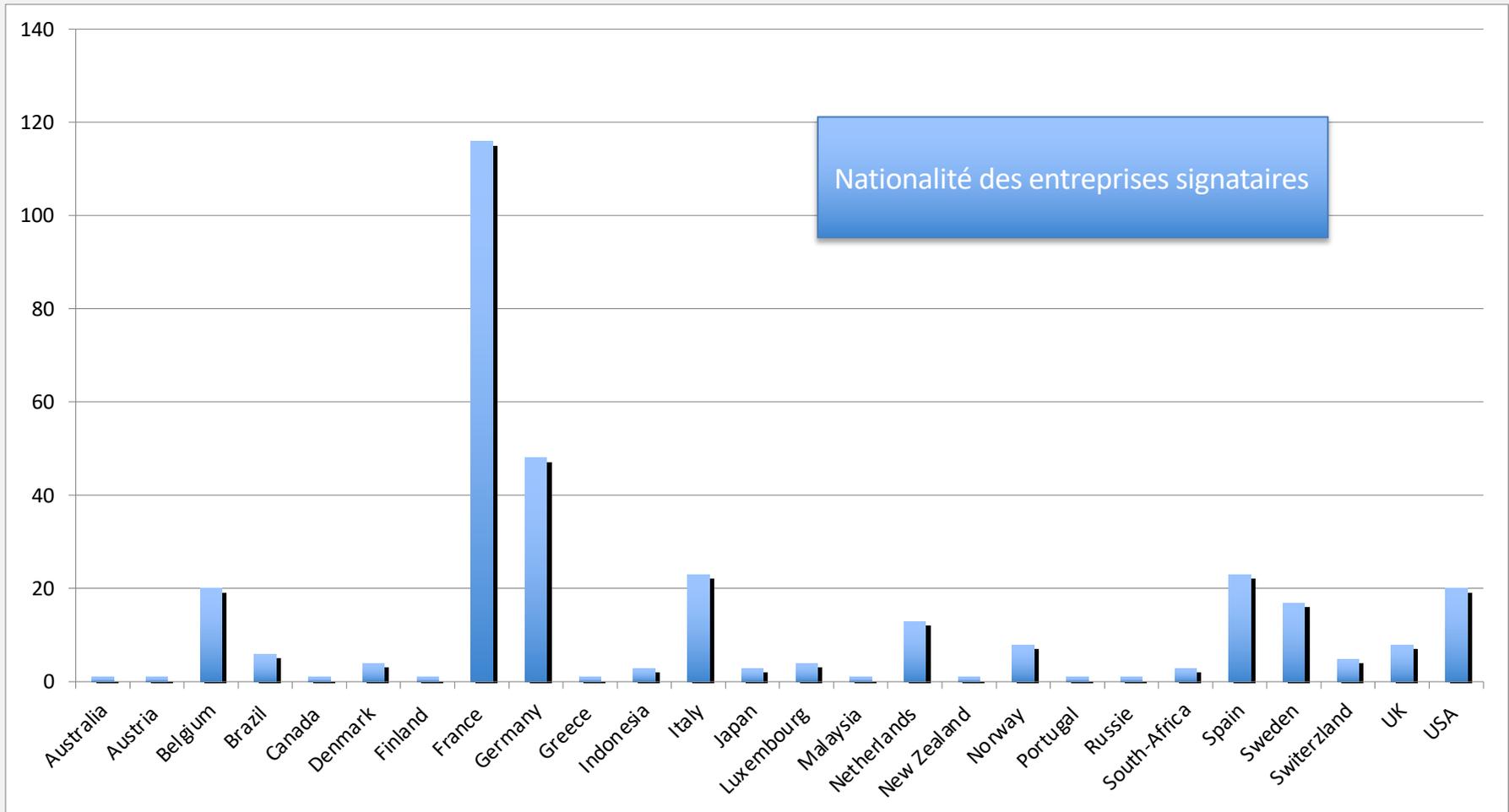
Différence accord mondial/accord européen :

- Accord mondial : normes internationales, système de suivi, mécanisme de règlement des différends, plus récemment les socles de protection sociale minimale : parentalité, santé
- Accord européen : privilégié par les entreprises qui ont un fort ancrage en Europe, accord plus thématique, en appui des politiques RH.

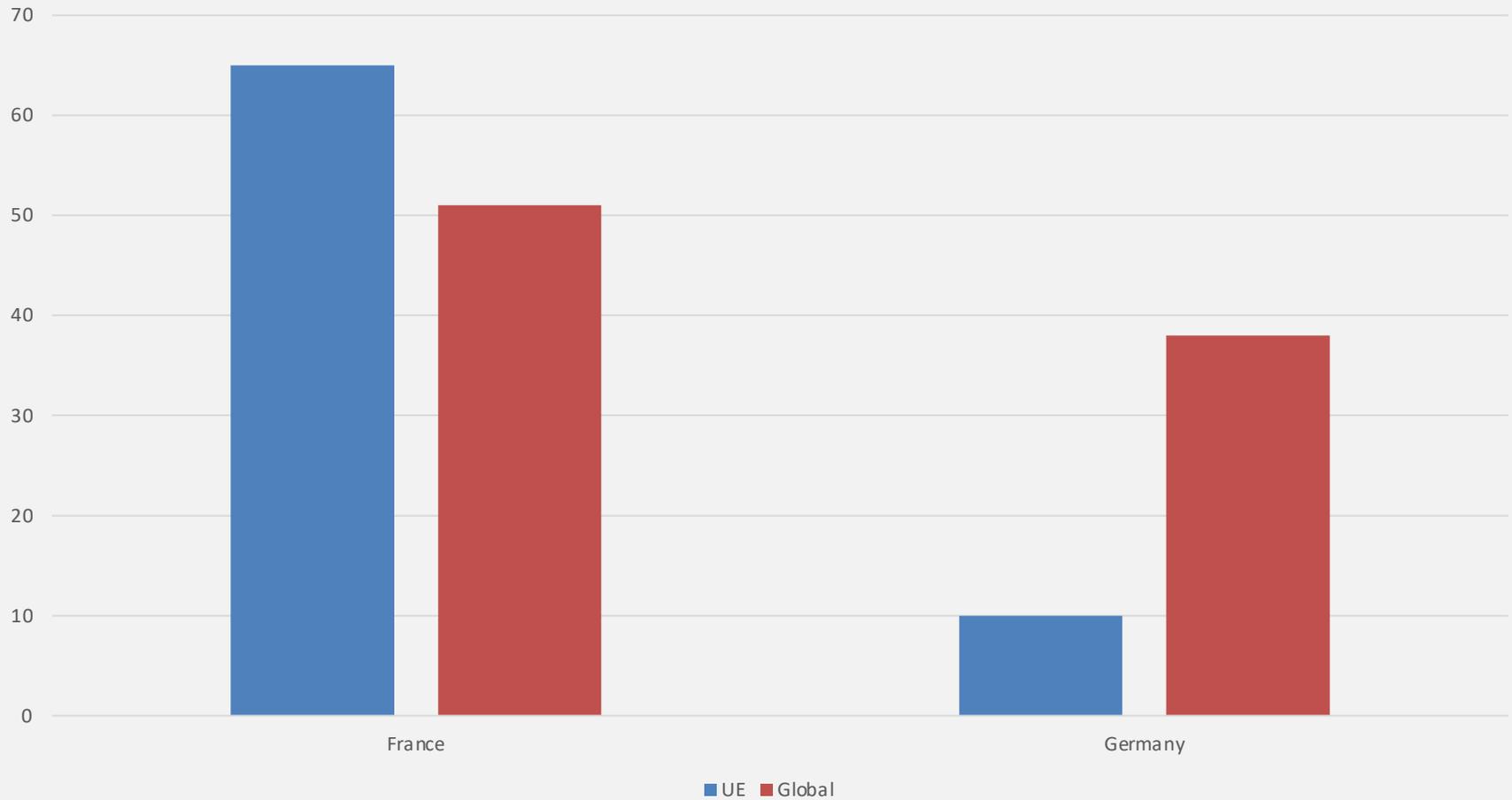
Perspective historique: un phénomène récent



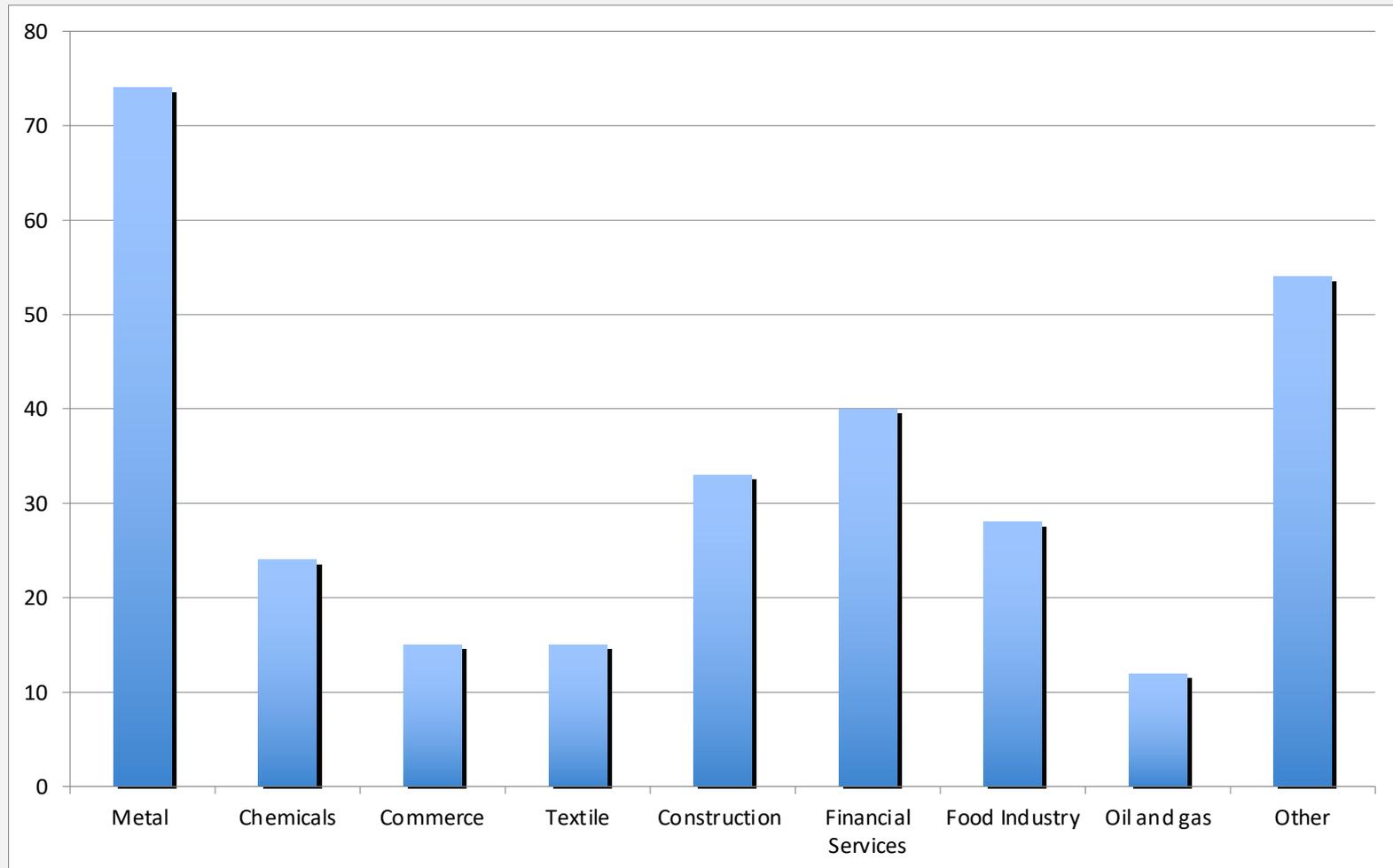
Un phénomène européen



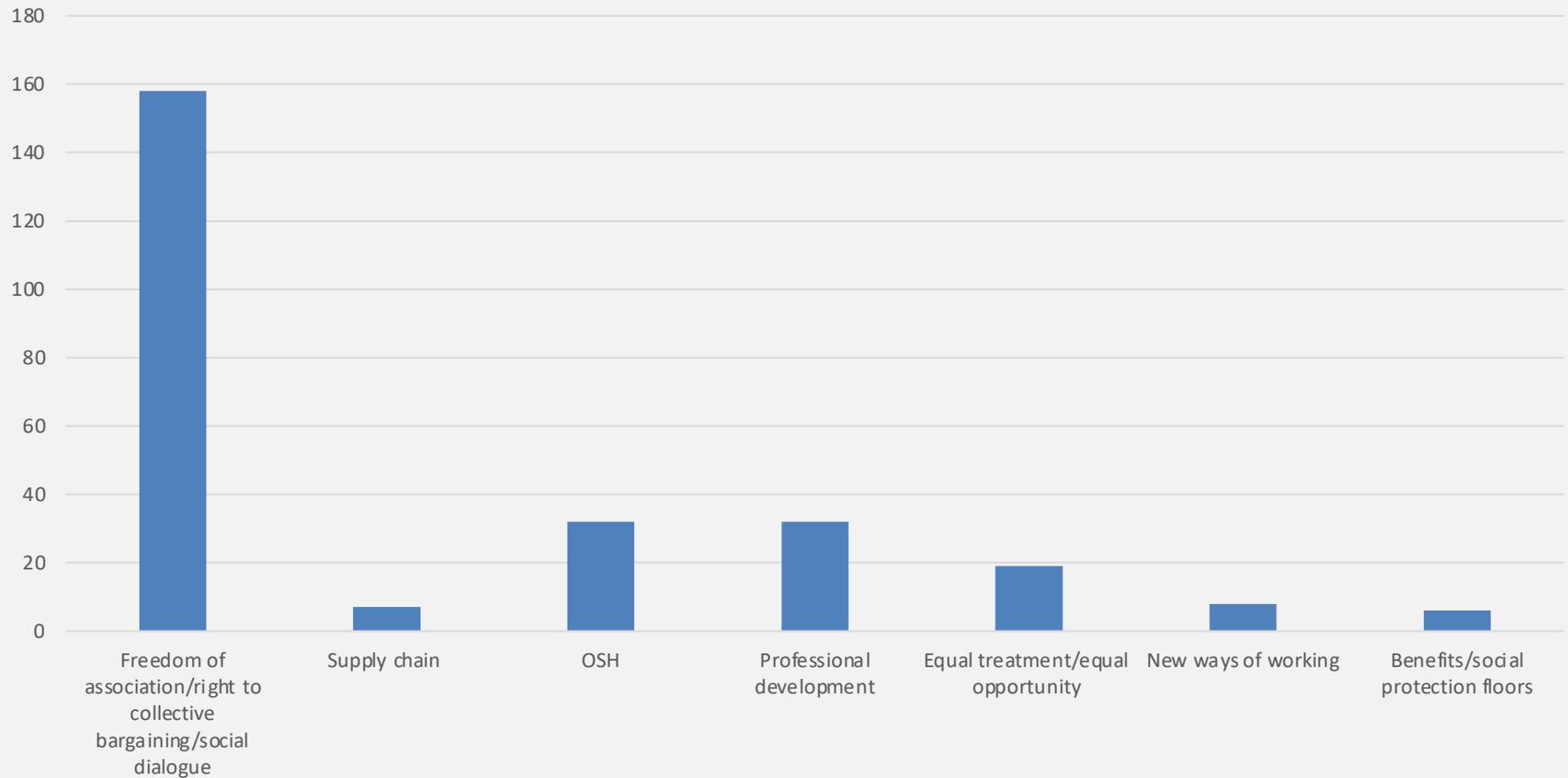
Comparatif franco-allemand



Comparatif entre secteurs



Les sujets traités



Pourquoi négocier au niveau international ?

Point de vue syndical

Créer un niveau transnational de relations professionnelles : reconnaissance de l'acteur fédération syndicale mondiale.

Elever les standards nationaux dans les pays en développement et combler les carences des cadres légaux dans ces pays.

Promouvoir la liberté syndicale et la négociation collective comme leviers pour élever les standards nationaux notamment dans les pays n'ayant pas ratifié les conventions OIT

Point de vue entreprise

Un élément de différenciation en matière de politique sociale/RSE pour le groupe, et de plus en plus un moyen de donner de la visibilité à des politiques Groupe et de structurer leur déploiement/ enjeu de rating social

Promouvoir (et développer) le dialogue social dans les différentes entités du groupe.

Utiliser le dialogue social international et le partenariat social développé avec l'organisation syndicale internationale ou européenne pour canaliser le traitement des différends au niveau local et gérer les risques (remontées d'information et escalading system).

Un exemple d'accord : l'accord cadre mondial de PSA (2017)



**ACCORD CADRE MONDIAL
SUR LA
RESPONSABILITE SOCIALE DU GROUPE PSA**

**Un engagement social et durable sans frontières
pour co-construire l'avenir du Groupe**